

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 novembre 2006 de M^{me} Marguerite Contat Hickel, intitulée: «Rade: un état des lieux».

TEXTE DE LA QUESTION

Suivant le vœu du Conseil municipal, qui souhaite un aménagement harmonieux de la rade, et afin de disposer d'informations synthétiques sur l'état actuel et les développements de cet aménagement,

- quels sont les partenaires concernés et représentés (Ville, Canton, autre)?
- quel type de partenariat prévaut entre la Ville et le Canton (groupe de pilotage, autre), d'une part, et entre les collectivités publiques et les associations/groupements intéressés, d'autre part?
- quels sont les objectifs pour le moyen et long terme, les travaux en cours et projetés et les délais prévus pour la réalisation des aménagements?
- peut-on prévoir un rapport régulier (tous les six mois) sur l'état d'avancement de ces travaux qui pourrait être fait au Conseil municipal, par exemple par le biais de la commission Agenda 21?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Répondant au vœu du Conseil municipal, voici quelques informations synthétiques concernant l'état actuel et les développements des projets de la rade de Genève.

*Quels sont les partenaires concernés et représentés (Ville, Canton, autre)?
Quel type de partenariat prévaut entre la Ville et le Canton (groupe de pilotage, autre), d'une part, et entre les collectivités publiques et les associations/groupements intéressés, d'autre part?*

Autour de la rade, les compétences sont partagées par un grand nombre de services appartenant aux administrations cantonale et municipale (voir annexes). Pour assurer une meilleure gestion, ils ont été réunis, à l'initiative de la Ville de Genève, dans un groupe de pilotage dénommé «groupe rade». Ce groupe a été reconnu comme la plate-forme d'échange et de développement des projets par le Conseil d'Etat. Différentes délégations travaillent de manière sectorielle certains projets qui sont ensuite examinés dans le groupe lui-même. C'est le cas pour Baby-Plage, le quai marchand des Eaux-Vives, les infrastructures pour les Mouettes genevoises.

A ce groupe s'ajoute la Commission des ports. Celle-ci donne à titre consultatif son avis sur toutes les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises (aménagement de places d'amarrage, dépôt de bateaux, équipement des ports, éclairage, balisage, circulation, trafic et protection contre les vagues). Elle est composée de représentants de chacune des fédérations, associations ou organisations intéressées à l'aménagement des rives du lac, y compris un représentant de la Ville de Genève.

En ce qui concerne les associations et groupements intéressés, ils sont trop nombreux autour de la rade pour être réunis dans un seul cercle. De plus, les quais sont sur le domaine public municipal et le lac sur le domaine public cantonal; les droits des usagers, de même que leur compétence dans la gestion des quais sont très faibles. C'est pourquoi le pilotage des opérations de réaménagement est assuré par l'administration. En revanche, les usagers sont intégrés à chaque projet les concernant, par exemple les associations de ski nautique et les usagers de la plage pour le projet de réaménagement de Baby-Plage.

Quels sont les objectifs pour le moyen et long terme, les travaux en cours et projets et les délais prévus pour la réalisation des aménagements?

Le Conseil administratif a comme objectif la reconnaissance de l'héritage que représente la rade, lente stratification des différentes étapes qui l'ont constituée depuis le début du XIX^e siècle. Prenant acte de l'intérêt unanime dont elle jouit, des mesures de protection dont elle fait l'objet (plan des zones de construction, plan de site) et des très fortes contraintes dues au vent, à la bise, au courant et aux vagues, les principes d'aménagement de la rade sont orientés vers la réparation des multiples dysfonctionnements constatés localement plutôt que vers le dessin d'un nouveau site. Ces principes ont été présentés à la Société d'art public par courrier et, au printemps 2005, à la commission des travaux, à la commission de l'aménagement et de l'environnement du Conseil municipal, ainsi qu'à la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement.

Les dysfonctionnements variant d'un site à l'autre, le processus de réalisation de chacune des opérations diffère lui aussi. Il s'agit parfois de modifications modestes qui ont pu et pourront être prises en charge par les services municipaux dans le cadre de leur budget. Il s'agit également d'opérations plus importantes et de plus ou moins longue haleine, nécessitant des requêtes en autorisation de construire, des crédits extraordinaires et des chantiers. Il est question enfin de réorganisation des activités installées sur les quais.

Chacune des interventions spécifiques doit répondre aux principes suivants:

1. mise en valeur des caractéristiques de chaque lieu;
2. maintien des activités légitimes, valorisation de leur équipement et déplacement des activités inopportunes;

3. mise en adéquation des animations avec le site;
4. suppression de la circulation et du stationnement;
5. valorisation du bord de l'eau pour les piétons;
6. développement des projets en concertation avec les usagers concernés.

Ainsi, sans que la configuration des lieux que chacun admire ne soit bouleversée, ce site magnifique a déjà fait l'objet, ces dernières années, non pas d'un nouveau visage mais de plusieurs modifications destinées à sa remise en valeur. Des projets de plus grande envergure sont à divers stades d'étude.

Voici les modifications déjà réalisées:

- prolongation de l'estacade «20 000» au quai du Mont-Blanc;
- construction du passage flottant sous le pont du Mont-Blanc;
- déplacement de la benne à ordures qui empiétait sur le site de Baby-Plage pour agrandir la pelouse d'une trentaine de mètres carrés;
- augmentation des cadences de levée des corbeilles à déchets dans les limites du budget actuel de Voirie – Ville propre;
- pose d'une borne escamotable manuelle devant la jetée du jet d'eau, destinée à limiter le trafic illicite au-delà;
- participation à la réalisation par l'Etat de Genève du nouveau débarcadère des Mouettes genevoises au Port-Noir;
- transformation du bâtiment de l'ancienne douane en poste pour les agents de sécurité municipaux;
- développement de supports d'exposition au quai Wilson, qui accueillent désormais des expositions temporaires d'envergure internationale;
- participation à la réalisation par l'Etat de Genève du nouveau débarcadère de la Compagnie générale de navigation (CGN) au Jardin anglais;
- participation à la rénovation par l'Etat de Genève du bâtiment de la CGN au quai du Mont-Blanc;
- développement d'un prototype de panneau d'affichage destiné à remplacer tous les panneaux existants (informations du Domaine cantonal nature et paysage);
- installation de nouvelles corbeilles à déchets, destinées à remplacer, à terme, toutes les corbeilles existantes;
- remplacement des anciens bancs par le nouveau modèle «Compagnie des rues»;
- démolition du petit bâtiment en ruine du poids public au quai marchand des Eaux-Vives;

- développement d'un prototype de pavillon de glacier/petite restauration et terrasse;
- renforcement de l'éclairage public à l'entrée de Baby-Plage;
- installation temporaire d'un éclairage de sécurité entre la jetée du jet d'eau et la rue du 1^{er}-Juin;
- rénovation du bâtiment des Mouettes genevoises au quai marchand des Pâquis.

Voici les modifications dont la réalisation est programmée:

- rénovation du pont de la Machine, construction d'une plate-forme publique et d'un débarcadère pour les Mouettes genevoises.
Ouverture du chantier au printemps 2007, durée dix-huit mois;
- au pont des Bergues, rehaussement de la passe centrale du bras gauche, pour le passage des Mouettes genevoises (chantier en 2007).
Ouverture du chantier en été 2007, durée huit mois;
- remplacement de 16 pavillons de vente sur la rade par le nouveau modèle issu du concours (dont un prototype a été testé en 2005 et 2006).
Crédit voté, ouverture du chantier liée à l'issue de la votation y relative;
- installation d'un éclairage provisoire depuis la rue du 1^{er}-Juin jusqu'à Baby-Plage.
Ouverture du chantier en février 2007, durée deux mois;
- agrandissement et rénovation de Baby-Plage.
Autorisation de construire délivrée le 2 novembre 2006, ouverture du chantier au printemps 2007;
- réaménagement du quai marchand des Eaux-Vives;
- réorganisation des activités lacustres gérées par l'Etat. Le secteur des entreprises a été réaménagé. Les autres secteurs sont en cours de négociation avec les services de l'Etat de Genève et les usagers professionnels concernés;
- installation de bornes escamotables automatiques pour limiter le trafic automobile illicite au quai marchand des Eaux-Vives.
Ouverture du chantier au printemps 2007;
- réaménagement du quai marchand des Pâquis.
Etude en cours;
- réflexion sur l'éclairage des parcs de la rade, dans le cadre du plan lumière.
Etude en cours;
- gestion des déchets sur les quais (localisation, aspect, mode et fréquence de levée).
Etude en cours.

Peut-on prévoir un rapport régulier (tous les six mois) sur l'état d'avancement de ces travaux qui pourrait être fait au Conseil municipal, par exemple par le biais de la commission Agenda 21?

Le Conseil administratif est disposé à présenter un rapport tous les six mois à une commission choisie par le Conseil municipal, telle la commission Agenda 21.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

Le 21 février 2007.

Annexes mentionnées

**Liste des membres du «groupe rade»
Y sont représentés (de manière variable suivant les objets traités)**

Pour la Ville de Genève:

Service d'aménagement urbain	M. D. Matthey, chef de projets
Service du génie civil	M. J.-P. Zoller, chef de service
Voirie - Ville propre, section levée des ordures	M. D. Oberson, chef de section
Conservation du patrimoine	M. N. Foëx, architecte
Corps des agents de sécurité municipaux	M. J. Dimier, commandant
Service du domaine public	M ^{me} C. Deschenaux, adjointe
Service des espaces verts et de l'environnement	M. M. Honegger, chef de section

Pour l'Etatde Genève:

Service des monuments et sites	M ^{me} P. Pacozzi, architecte
Police de la navigation	M. J.-P. Dubey, maréchal
Corps des gardes de l'environnement	M. Y. Duffey, chef de corps
Task force drogue	M. O. Cartier, chef
Office cantonal de la mobilité (lac)	M. J.-P. Muller, assistant
Office cantonal de la mobilité (circulation)	M. E. Marti, adjoint
Domaine nature et paysage	M. F. Gard, ingénieur
Service des constructions environnementales	M. F. Heer, directeur

Liste des membres de la Commission des ports

Association des propriétaires de bateaux – APB	M. D. Wagner
Association des pêcheurs professionnels (de GE) – APF	M. J-P. Goetschmann
Association suisse des professionnels du nautisme ASPN	M. J-M. Caillat
CGN	M. D. Von Flüe
Club nautique de Versoix – CNV	M. E. Ischi
Mouettes genevoises Navigation SA – MGNSA	M. J. Charrière
Société nautique de Genève	M. T. Berque
Fondation Neptune	M. Maichel Post
Yacht club de Genève – ACG	M. F. Bonjour
Club nautique d’Hermance	M. P. Imbert
Amicale des pêcheurs du lac – APL	M. F. Versani
Club nautique de la baie de Corsier	M. T. Hunziker
Association genevoise du petit-lac – AGPL	M. P. Kössler
Société internationale de sauvetage du Léman – SISL	M. J-M. Bonfantini
Association des communes genevoises – ACG	M ^{me} Y. Humbert
Ville de Genève	M. Y. Nopper